



Accueil et information du public

Mettre en place si possible un sens de circulation pour éviter le croisement des usagers dans l'espace.

- Marquage au sol pour sens de circulation et matérialisation des espacements de 1 m pour la file d'attente à l'intérieur et à l'extérieur de la pharmacie.
- Mettre à disposition du gel/solution hydroalcoolique à l'entrée ou sur les comptoirs.

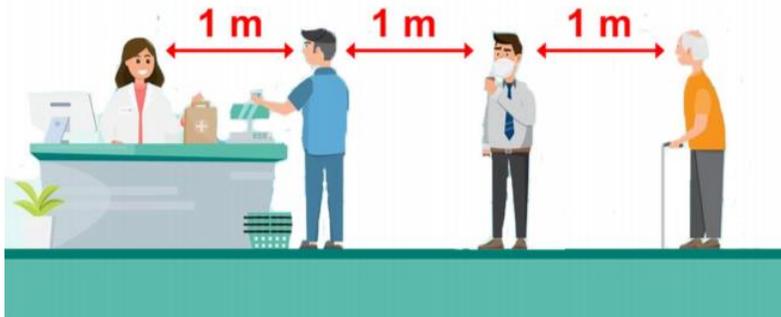
Maintien d'une ouverture selon les plages horaires compatibles avec la permanence des soins et le maillage territorial.

- Si impossible : contacter le responsable du secteur de garde
- Signaler à l'ARS les fermetures pour causes exceptionnelles
- Si locaux non adaptés à la limitation de la circulation des patients : fonctionnement en guichet de garde

Afficher les mesures barrières (dont les recommandations sur le port des masques)

Proposer des services pour limiter les déplacements des patients

- livraison et dispensation à domicile
- préparation des ordonnances sur appel téléphonique



Protections au comptoir

- Equiper les postes de vente de moyens permettant d'éloigner les patients servis du personnel : marquage au sol, « rubalise » de couleur pour maintenir le patient éloigné, parois plexiglass, descentes en plastique transparent (type film pour couvrir les cahiers) ;
- Certains outils comme les boîtiers Cartes Vitale peuvent être mis directement à disposition des patients ;
- Privilégier le paiement sans contact.
- Retirer les produits mis en vente sur le comptoir afin d'éviter que les clients les touchent, toussent ou postillonnent dessus

Protection de l'équipe

- Affecter chaque personne à un comptoir de vente fixe, espacés dans la mesure du possible d'1 m entre eux ;
- Inciter à la réalisation des gestes d'hygiène des mains : mise à disposition de savon ou de solution/gel hydroalcoolique ;
- Port de masques chirurgicaux pour tout personnel présent dans l'espace de vente ;
- Port de la blouse qui doit être nettoyée régulièrement en machine à minimum 60° ;
- Port de gants uniquement pour certaines tâches qui le nécessitent habituellement.



Formation et organisation de l'équipe

- Informer les personnes fragiles et les femmes enceintes qu'elles peuvent bénéficier d'un arrêt de travail à titre préventif : <https://declare.ameli.fr>
- Organiser le travail en privilégiant la répartition des tâches par simple opérateur.
- Eviter autant que possible les contacts rapprochés des équipes, notamment dans le back office.
- Rappeler à l'équipe les conseils lors du retour au domicile
- Informer et afficher une **procédure en cas de contact avec un patient symptomatique** :

1. Isoler le patient présentant des signes d'infection respiratoire et l'éloigner de la zone de chalandise (par un pharmacien équipé d'un masque et en respectant l'éloignement >1m)
2. Équiper d'un masque chirurgical le patient et le membre de l'équipe l'ayant pris en charge
3. Inviter le patient à retourner chez lui : rester à domicile et éviter les contacts.
4. Conseiller : du paracétamol pour faire baisser la fièvre (pas d'ibuprofène) ; de surveiller l'évolution des symptômes* et appeler si besoin son médecin ou utiliser un dispositif de téléconsultation. Si les symptômes s'aggravent (difficultés respiratoires), appeler le médecin ou le 15.

*se référer au questionnaire d'orientation médicale www.gouvernement.fr/info-coronavirus/orientation-medicale

Nettoyage

- Nettoyer et désinfecter très régulièrement les surfaces et les objets qui sont fréquemment touchés (par exemple, les terminaux CB, comptoirs, poignées de porte, interrupteurs, toilettes, claviers, souris, téléphones, écrans tactiles) avec des lingettes désinfectantes.
- Pour désinfecter : utiliser des produits de nettoyage désinfectants virucides (norme NF 14 476) , ou avec d'autres produits comme l'eau de Javel à la concentration virucide de 0,5% de chlore actif (par exemple 1 litre de Javel à 2,6% + 4 litres d'eau froide)
- Pour le nettoyage quotidien des surfaces : utiliser des produits contenant un tensioactif (solubilisant les lipides) présent dans les savons, les dégraissants, les détergents et les détachants. Outre son activité de dégraissage des surfaces, le tensioactif va également dégrader les lipides de l'enveloppe du virus SRAS-CoV-2 et ainsi l'inactiver.
- Les salariés effectuant les opérations de nettoyage seront équipés de leurs EPI usuels
- Rédiger et afficher les protocoles de nettoyage/désinfection (fréquence, produits, protection, etc.) et tenir un cahier de traçabilité des nettoyages.
- Si possible, aérer régulièrement l'espace de vente et les locaux de travail

Gestion des déchets

- Les déchets contaminés ou susceptibles d'être contaminés (notamment les masques, mouchoirs à usage unique et bandeaux de nettoyage des surfaces) doivent être éliminés selon la filière classique des ordures ménagères.
- Ils doivent être placés dans un sac plastique pour ordures ménagères opaque, disposant d'un système de fermeture fonctionnel, placé dans un deuxième sac de même caractéristique.
- Les déchets sont stockés 24 heures (afin de réduire fortement la viabilité du virus sur les matières poreuses) avant leur élimination via la filière des ordures ménagères.

Références :

[HCSP. Nettoyage et désinfection des établissements recevant du public et des lieux de travail - 29/04/2020](#)

[Travail en pharmacie - Fiche du ministère du travail – 8/05/2020](#)

[HCSP. Gestion des déchets d'activités de soins - 19/03/2020](#)

